

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-MALO
2022-2023



Séance ordinaire tenue le 3 mai 2023
À 18 h 45 au local 133 (Arts & science)

MEMBRES PRÉSENTS ET ABSENTS

GROUPE REPRÉSENTÉ	NOMS	Personnes absentes
Parent	Odile Côté-Rousseau	
Parent	Christine Gagné	
Parent	Antony Gagné-Gagnon	X
Parent	Johari Hamida Salum	X
Parent	Mariann St-Hilaire	
Personnel enseignant	Corinne Sévigny-Lévesque	
Personnel enseignant	Laura Parent	
Personnel professionnel	Audrey Girard	
Personnel de soutien	Laurie Lafranchise	X
Service de garde	Isabelle Mahar	
Représentant de la communauté	Éric Cadorette	X
Représentant de la communauté	Steven Ouellet	X
Direction d'école	Yann Auclair	
Aide à la direction	Audrey Noël	

N° résolution

1 Mot de bienvenue

Mme Côté-Rousseau souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à la rencontre.

043-CE
22/23-28

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour (Adoption) 

Mme Côté-Rousseau effectue la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des points à rajouter.

Mariann St-Hilaire propose l'adoption de l'ordre du jour. Proposition adoptée à l'unanimité.

3 Questions du public

Il n'y a pas de public.

043-CE
22/23-29

4 Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 15 mars 2023 (Adoption) 

Mme Côté-Rousseau fait la lecture du procès-verbal.

Mariann St-Hilaire demande une modification au point 4 « *Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 1^{er} février 2023* » : le nom de *Marianne* devrait être modifié pour *Mariann*, sans le e.

Mariann St-Hilaire propose l'adoption du procès-verbal avec la modification au point 4. Proposition adoptée à l'unanimité.

5 Suivi au procès-verbal de la réunion du 15 mars 2023 (Information)

Christine Gagné souhaite effectuer un suivi au point 5 « *Suivi au procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2023* » concernant le projet d'identification des bénévoles. À la suite de quelques appels auprès de compagnies, il est choisi qu'un modèle de dossard avec velcro à l'avant sera privilégié. Le mot 'bénévole' pourrait être apposé au dos du dossard ainsi que le logo de l'école Saint-Malo. Une quantité de 20 dossards devrait être achetée pour les bénévoles. Par la suite, s'il reste de l'argent, d'autres dossards avec seulement le logo de l'école seront achetés pour répondre au besoin des membres du personnel (utilisation variée). Isabelle Mahar et Christine Gagné effectueront des soumissions auprès d'entreprises dans les prochaines semaines et choisiront l'entreprise selon les coûts. Le montant maximum pris dans le budget de fonctionnement du conseil d'établissement sera de 800 \$.

École primaire Saint-Malo
286, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec (Québec) G1N 3G4
Téléphone : 418 686-4040, poste 4043 Télécopieur : 418 682-5894

Corinne Sévigny-Lévesque souhaite apporter une précision au point 8 « *Sorties éducatives* » : La sortie des élèves de 1^{re} année à la librairie Laliberté aura lieu le 14 juin 2023.

Laura Parent souhaite effectuer un suivi au point 10 « *Budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2022-2023* » concernant la conférence *Sexplique*, tenue à l'école Saint-Malo le mardi 21 mars dernier. Elle mentionne que la conférence a suscité de bons commentaires de la part des parents présents. Environ 12 parents ont assisté à la conférence. Pour l'an prochain, elle suggère que la conférencière tienne des ateliers directement dans les classes, auprès des élèves, dans le cadre du cours éducation à la sexualité. Il est aussi suggéré que, l'an prochain, une publication soit effectuée dans l'Éco-Lien afin de rejoindre davantage de parents.

6 Correspondance reçue (Information)

Aucune correspondance reçue.

7 Service de garde (Information)

Isabelle Mahar présente différentes informations en lien avec le service de garde:

- Lors de la prochaine séance du conseil d'établissement du 7 juin 2023, le conseil d'établissement devra approuver le nouveau document uniformisé des politiques et règlements du service de garde au sein du Centre de services scolaire de la Capitale. Ce document sera envoyé aux membres quelques temps avant la séance afin de permettre à tous d'en prendre connaissance.
- Lors de la prochaine séance du conseil d'établissement du 7 juin 2023, le conseil d'établissement devra approuver un programme d'activités au service de garde en lien avec le nouveau projet éducatif. Ce programme doit être déposé le 1^{er} juillet 2023.
- Au service de garde, un nouveau projet pilote sera mis sur pied pour l'élaboration des horaires des éducatrices l'an prochain. Afin de promouvoir la rétention du personnel et de répondre aux besoins des employés en poste, les éducateurs réguliers pourront choisir des blocs dans le but de construire leur horaire.
- Les élèves poursuivront les activités au parc Dollar un soir par semaine l'an prochain.

043-CE
22/23-30

8 Sorties éducatives (Approbation)

Laura Parent propose une sortie pour les élèves de 6^e année, ainsi que pour les élèves de 5^e année du groupe MGH au Bora Parc le lundi 19 juin 2023. Par la suite, les élèves iront manger au restaurant et retourneront à l'école en soirée pour fêter les finissants. Les élèves de 5^e année resteront à l'école jusqu'à environ 17h30. Les élèves de 6^e année resteront plus tard en soirée. Afin de compenser le temps du personnel présent à l'école en soirée, Laura Parent effectue une demande de compensation d'une demi-journée, le 20 au matin pour les élèves de 5^e année. Pour les élèves de 6^e année, elle demande une compensation de la journée complète du 20 juin. Aucune suppléance n'est demandée. Toutefois, l'école a l'obligation d'offrir le service de garde pour les élèves lors des compensations.

Yann Auclair présente une sortie pour les deux groupes de 4^e année ainsi que les élèves de 5^e année du groupe G01. Cette sortie se déroulera au camp le Saisonnier, le mardi 20 juin 2023. Les élèves partiront le matin et reviendront en soirée, vers 20h30. Il y aura donc aussi une journée de compensation pour le 21 juin 2023.

Isabelle Mahar mentionne un enjeu de frais lors de ces journées de compensation pour le service de garde. De plus, un enjeu de personnel est aussi présent pour la journée du 21 juin, en raison du mercredi pédagogique. Yann Auclair mentionne qu'il pourra trouver une solution avec Isabelle Mahar pour combler les besoins de cette journée. Néanmoins, Yann Auclair propose une réflexion sur les journées de compensation l'an prochain afin de pouvoir diminuer les frais.

Isabelle Mahar propose l'autorisation des sorties. Proposition adoptée à l'unanimité.

9 OPP (Information)

Yann Auclair a tenu une rencontre avec les deux responsables de l'OPP : Valérie Picard-Lavoie et Pierre-Alexandre Davignon. Les responsables ont mentionné avoir un intérêt pour organiser une soirée dansante pour les élèves. Yann Auclair attend un retour de leur part.

L'OPP participera encore cette année à la fête de fin d'année au parc Dollar. Ils ont été mis en contact avec le comité responsable de la fête de fin d'année afin de planifier cette journée.

Yann Auclair présente une idée d'un « comité communauté » mis sur pied l'an prochain qui aurait comme but de poursuivre le projet d'amélioration de la cour d'école. Ce comité serait composé de parents, de la direction d'école et de membres du personnel.

043-CE
22/23-31

10 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2022-2023 (Information)

Demande de résolution portant sur le budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2022-2023:

CONSIDÉRANT le montant initial de 1 488 \$ du budget de fonctionnement du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT la déduction des frais de la conférence *Sexplique* du 21 mars dernier, frais qui s'élèvent à 162,57 \$, ainsi que la déduction d'un montant de 500 \$ pour le repas de la dernière rencontre du conseil d'établissement du 7 juin 2023;

CONSIDÉRANT le montant du budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2022-2023 restant de 825,43 \$;

Mariann St-Hilaire propose qu'un montant maximal de 800 \$ soit attribué à l'achat des dossards pour le projet d'identification des bénévoles.

La résolution du budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2022-2023 est adoptée unanimement.

043-CE
22/23-32

11 Frais scolaires (facture) 2023-2024 (Approbation) 

CONSIDÉRANT les articles 7 et 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui mentionnent que les principes d'encadrement du coût des documents facturés aux parents doivent être approuvés par le conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT le point 5 « *Contribution financière exigée* », qui stipule que la contribution financière des dernières années exigée à l'école Saint-Malo était fixée à 80\$ maximum;

CONSIDÉRANT l'augmentation des frais du papier, que ce soit pour les photocopies ou les cahiers d'exercices;

CONSIDÉRANT que ce montant ne peut pas augmenter de plus de 5 % d'une année scolaire à l'autre;

Yann Auclair propose d'établir le montant de la contribution financière exigée à 84 \$ pour l'année scolaire 2023-2024.

Corinne Sévigny Lévesque propose l'approbation du nouveau montant de la contribution financière exigée aux parents. Proposition approuvée à l'unanimité.

12 Consultation des élèves (Information)

Laura Parent présente le sondage effectué par les élèves de sa classe auprès des élèves de l'école afin de sonder les intérêts des activités pour chacun des niveaux. Les élèves et l'enseignante ont bien apprécié le projet. La compilation des résultats n'est pas terminée. Un suivi sera effectué à la prochaine séance du conseil d'établissement afin de présenter les résultats.

13 Organisation scolaire 2023-2024 (Information)

Yann Auclair présente l'organisation scolaire provisoire de l'école Saint-Malo pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Maternelle 4 ans : 1 groupe
- Maternelle 5 ans : 3 groupes (ouverture d'un groupe)
- 1^{re} année : 2 groupes
- 2^e année: 1 groupe
- 2^e / 3^e années (Majeure en 2) : 1 groupe
- 3^e année: 1 groupe
- 4^e année: 2 groupes
- 5^e année : 1 groupe
- 5^e / 6^e années : 1 groupe
- 6^e année : 1 groupe

Cette organisation scolaire est provisoire et sujette à changement au cours de l'été.

14 Code de vie 2023-2024 (Information)

Yann Auclair mentionne que le nouveau code de vie sera présenté lors de la dernière séance du conseil d'établissement du 7 juin 2023. Il sera adopté à ce moment, car il est encore en production. Le nouveau code de vie sera appliqué dans toute l'école, autant au service de garde que dans les classes. Il ne se trouvera pas dans l'agenda, mais sera distribué aux élèves au début de l'année prochaine.

043-CE
22/23-33

15 Plan de lutte contre l'intimidation 2023-2024 (Approbation)

CONSIDÉRANT l'ajout d'un point qui mentionne que des ateliers de prévention contre l'intimidation auront lieu l'an prochain. Ces ateliers seront présentés dans certains groupes par le TES école;

CONSIDÉRANT que le reste du document *Plan de lutte contre l'intimidation* demeure le même que celui de cette année;

CONSIDÉRANT la proposition de vérifier la possibilité d'expliquer les termes complexes du document à la section *Définitions* aux parents et aux élèves dans un Éco-Lien ou par un autre moyen jugé pertinent;

Christine Gagné propose l'approbation du document *Plan de lutte contre l'intimidation 2023-2024*. Proposition adoptée à l'unanimité.

16 Projet éducatif (Information)

Yann Auclair annonce que l'adoption du nouveau projet éducatif par le conseil d'établissement se fera à l'automne 2023.

Lors de la dernière séance du conseil d'établissement le 7 juin 2023, il expliquera les enjeux, les orientations et les objectifs de ce nouveau projet éducatif.

Yann Auclair mentionne qu'il a la volonté de faire une vidéo qui se trouvera sur la future page Facebook de l'école ainsi que sur le site Internet de l'école l'an prochain. Cette vidéo aura pour but d'expliquer les raisons de l'école sans devoirs et de présenter des témoignages de comment cela se vit à la maison. C'est un positionnement pédagogique important de l'école Saint-Malo, il doit donc être bien expliqué aux parents.



043-CE
22/23-34

17 Horaire continu pour le jeudi 22 juin 2023 (Approbation)

CONSIDÉRANT la dernière journée des élèves qui aura lieu le 22 juin;

CONSIDÉRANT les activités prévues lors de cette journée : les élèves de 3^e à 6^e année iront déjeuner au restaurant. Par la suite, des activités au parc Dollar en cas de beau temps et dans l'école en cas de mauvaise température auront lieu;

CONSIDÉRANT le retour du traditionnel party hot dog au parc Dollar sur l'heure du dîner;

CONSIDÉRANT la modification d'horaire pour cette journée : de 8h10 à 13h00 pour les élèves du préscolaire et de 8h10 à 13h30 pour les autres niveaux :

Mariann St-Hilaire propose l'approbation de l'horaire continu pour la journée du 22 juin 2023. Proposition adoptée à l'unanimité.

18 Comité de parents (Information)

Mariann St-Hilaire souligne différents points abordés au comité de parents :

- Elle fait un suivi sur l'obligation de l'approbation des planifications du cours d'éducation à la sexualité : le programme se trouvant sur le site du Ministère, les enseignants ont toujours la latitude d'éviter, de retirer ou d'ajouter certains sujets abordés en raison de raisons particulières. C'est la raison pour laquelle l'approbation des contenus par le conseil d'établissement est obligatoire à chaque année selon la *Loi sur l'instruction publique*.
- Le Centre de services scolaires fera l'installation de protège-portes pour les portes des classes de maternelle 4 ans.
- Le calendrier des rencontres du comité de parents de l'an prochain est disponible pour consultation afin de prévoir les dates des séances du conseil d'établissement.
- Il y aura une soirée reconnaissance des bénévoles et des donateurs à l'école Saint-Malo le 25 mai 2023.
- Il y a eu une révision de la politique EHDAA.
- Le Centre de services scolaire a annoncé un ajout de classe dans plusieurs écoles pour l'an prochain.

19 Dernière rencontre des membres du C.É. (Information)

La dernière séance du conseil d'établissement aura lieu le 7 juin 2023, à 17h00, au local Arts et sciences de l'école Saint-Malo. Yann Auclair propose un buffet ou un repas d'un traiteur. Corinne Sévigny-Lévesque s'occupera des démarches auprès des différents traiteurs afin de réserver le repas.

École primaire Saint-Malo
286, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec (Québec) G1N 3G4
Téléphone : 418 686-4040, poste 4043 Télécopieur : 418 682-5894

20 Autres sujets

Il n'y a pas d'autres sujets.

21 Clôture de l'assemblée

À 21 h, Laura Parent propose la levée de l'assemblée.
Proposition adoptée à l'unanimité.

Adopté le 7 juin 2023

Signature
Yann Auclair
Directeur par intérim

Signature
Odile Côté-Rousseau
Présidente

Date